

D.2018.03.28.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

3 – PROJET MOBILITES - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3.2 – Marché n° M3 2017 13339 M : Levés topographiques, polygonale d'étude et levées bathymétriques : autorisation de signer le marché avec le groupement d'entreprises GEXIA / OXYGEO / YANTRIS.

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT, la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de réalisation de levées topographiques, mise en place de la polygonale et réalisation des levées bathymétriques nécessaires aux études de la 3^{ème} ligne de métro de Colomiers à Labège.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 48 mois dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 250 000 € HT et 1 000 000 € HT.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 67, 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 novembre 2017 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site de Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été initialement fixée au 26 décembre 2017, et reportée par lettre circulaire et avis rectificatif en date du 14 décembre 2017 à la date du 26 janvier 2018.

Les offres ont été ouvertes le 29 janvier 2018.

Sept (7) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

1. ECARTIP / SOPHYE
2. GEXIA / OXYGEO / YANTRIS
3. 3DSI / EXPERT GEO / GEOSUDUEST / LBP ETUDES ET CONSEILS
4. QUARTA
5. GEOSAT
6. GE INFRA / BERTHEAU SAINT CRIQ
7. GEOFIT EXPERT

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectiveités a, dans sa séance du **20 mars 2018**, décidé de retenir l'ensemble des candidatures puis d'attribuer le marché au **groupement d'entreprises GEXIA / OXYGEO / YANTRIS** pour un montant minimum de 250 000 € HT et un montant maximum de 1 000 000 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **384.591,30 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser les dépenses correspondantes et la signature du marché n° **M3 2017 13339 M** avec le **groupement d'entreprises GEXIA / OXYGEO / YANTRIS** pour un montant maximum de 1 000 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180330-20180328-3-2D- DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

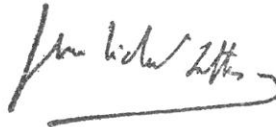
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec **le groupement d'entreprises GEXIA / OXYGEO / YANTRIS**, le marché n° **M3 2017 13339 M** pour les prestations de réalisation de levées topographiques, mise en place de la polygonale et réalisation des levées bathymétriques de la 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège, pour un montant maximum de 1 000 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES